

AVIS DE PUBLICITE AUX ASSOCIATIONS

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VALLEE DE L'HOMME

M. le président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme informe

Qu'en application des articles L.123-6, R.123-7, R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code d'Action sociale et des familles (CASF),

Vu le renouvellement du conseil communautaire en date du 14 juillet 2020, suite aux élections locales,

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale Vallée de l'Homme, notamment la composition du Conseil d'Administration qui fixe le nombre de membres comme suit : 10 membres élus du conseil communautaire et 10 membres issus des associations et des personnes qualifiées.

Vu la délibération du 28 juillet 2020, portant sur l'élection des membres issus du conseil communautaire au Conseil d'Administration du CIAS Vallée de l'Homme,

Il sera procédé à la nomination, par mes soins :

- d'un représentant au moins des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales ;
- d'un représentant au moins des associations de personnes âgées et retraitées ;
- d'un représentant au moins des associations de personnes handicapées ;
- d'un représentant au moins des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion ; et de la lutte contre les exclusions ;

Au sein du Conseil d'administration du CIAS de la Vallée de l'Homme.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en m'adressant une liste comportant au moins deux noms, sauf impossibilité dûment justifiée.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes

- Habilitées à représenter l'association dont le siège social doit se situer sur le département de la Dordogne ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le périmètre de l'EPCI Vallée de l'Homme ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services pour le CIAS.

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme

28 avenue de la Forge • 24620 Les Eyzies • Tél : 05.53.51.70.70 • www.cc-valleedelhomme.fr • contact@cc-vh.fr

Les candidatures présentées par les associations devront parvenir, à l'attention de Monsieur le président de la Communauté de Communes de la vallée de l'Homme, au plus tard le 17 Août 2020, sous pli recommandé avec accusé de réception, ou bien par voie électronique à l'adresse contact@cc-vh.fr.

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme
28 Avenue de la Forge
24620 Les Eyzies.

Fait aux Eyzies, le 30 juillet 2020
Philippe LAGARDE
Président de la CCVH.

Communauté de Communes
de la Vallée de l'Homme

